Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 044-200067635-20261002-10_2026_04-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 2 octobre 2026

10.2026-04	**PATRIMOINE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « reprise des espaces verts de la gendarmerie de Gétigné suite à la mise en conformité du système d'assainissement »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT les travaux de mise aux normes du système d'assainissement nécessitant la reprise des espaces verts sur site,

CONSIDERANT que la société ARBORA, sise La Colonne Torfou – 49660 SEVREMOINE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société ARBORA, sise La Colonne Torfou – 49660 SEVREMOINE, pour la reprise des espaces verts de la gendarmerie de Gétigné, pour un montant de 6 400.22 € HT soit 7 680.26 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 06/10/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président